



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : LAMBERT Marie ; MICHEL Marie-Thérèse
C.C.L.L : COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; OUDET Alain, suppléant de CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle ; MESNIER Christian
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Élise AEBISCHER

Procuration de vote :

Mandant : LAMBERT Marie ; LIME Angèle ; MESNIER Christian
Mandataire : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude ; CHOPARD Félix

CONTRIBUTIONS 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2024 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 17 octobre 2023, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2024 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées sur une hypothèse de 229 995 habitants en 2024.

1. PARTIE APPELÉE PAR HABITANT

- 3,00 HT par habitant pour la partie "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale,
 - 2,30 € HT par habitant pour la partie "prévention",
 - 2,10 € HT par habitant pour la partie "valorisation organique",
 - 23,50 € HT par habitant pour la partie "déchetteries".

Il est précisé que toutes les contributions appelées par habitant sont maintenues à leur niveau de 2022 et 2023.

2. PARTIE APPELÉE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION ET L'INCINÉRATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les tarifs seront étudiés dans le cadre de chaque Commission thématique.

Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Puis, la décision votée en décembre 2016 par le Comité Syndical pour l'avenir de l'unité de valorisation énergétique a permis d'estimer annuellement la contribution incinération de ces prochaines années.

Il est rappelé le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges, actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > déjà appelée
- 2017 : 452 855,72 € HT (2,02 € HT par habitant) > déjà appelée,

- 2018 : 708 427,76 € HT (3,16 € HT par habitant) ➤ appelée fin novembre 2018.
- 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 : 0 €

Soit un total, à ce jour, de 1 768 359,48 €.

Cependant un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2020, repris via le Budget Supplémentaire 2021, est venu compléter la provision de 235 942,72 € (1,04 € HT par habitant, soit pour 226 868 habitants – population municipale en 2021).

Au 31 décembre 2023, la provision est constituée à hauteur de 2 004 302,20 € HT et déjà mobilisée pour 187 739,61 € à ce jour ; le montant sera actualisé en décembre 2023 ; le solde mobilisable est donc de 1 816 562,59 €.

Le montant des travaux de démantèlement, comme indiqué dans les termes du contrat global de performance attribué à la société VALAXION, est de 1 956 700 €, hors avenants et hors révisions de prix.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas appeler de contribution, à ce titre, en 2023 et de mobiliser, le cas échéant, en 2023, les éventuels excédents de fonctionnement reportés.

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS (hors Tri et Incinération)

Contributions (€ HT)	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	MODE DE CALCUL
Administration générale	2,84	2,84	3,00	3,00	3,00	par habitant
Prévention	1,12	1,80	2,30	2,30	2,30	par habitant
Déchetteries	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	par habitant
Valorisation matière organique	1,55	1,80	2,10	2,10	2,10	par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, **en début de période**.

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions.

Par application de la réponse au 2^e rescrit déposé par le SYBERT auprès des services fiscaux, en septembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024, les contributions auprès des adhérents, appelées par le SYBERT ne seront plus assujetties à TVA ; en revanche, le SYBERT ne récupérera la tva déductible que partiellement et non plus à 100%.

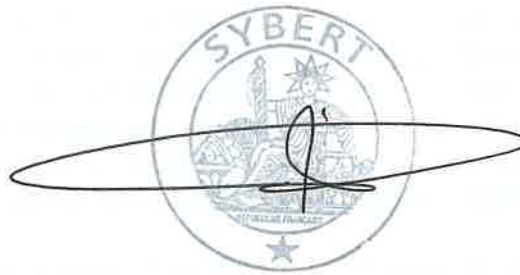
A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **fixe les différentes contributions 2024 selon les termes ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,**
- **confirme l'absence d'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2024,**
- **confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2024.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
Élise AEBISCHER

A large, stylized handwritten signature in black ink.